

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00965

Numéro SIREN : 552 024 671

Nom ou dénomination : CEGOS SA

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 20985

2025.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	72 935	72 935		
Fonds commercial	3 388 914		3 388 914	3 388 914
Autres immobilisations incorporelles	18 436 377	16 637 597	1 798 780	2 014 281
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	36 862		36 862	36 862
Autres immobilisations corporelles	7 016 210	5 700 913	1 315 296	1 859 574
Immobilisations en cours	28 100		28 100	63 036
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	24 830 702		24 830 702	24 830 702
Autres immobilisations financières	182 448		182 448	177 645
ACTIF IMMOBILISE	53 992 547	22 411 446	31 581 101	32 371 014
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	42 639		42 639	30 583
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	43 476 752	2 034 020	41 442 732	37 606 562
Autres créances	4 265 491		4 265 491	7 054 084
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 645 095		3 645 095	3 645 095
Disponibilités	19 141 240		19 141 240	5 549 345
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	777 185		777 185	557 473
ACTIF CIRCULANT	71 348 403	2 034 020	69 314 382	54 443 141
Ecart de conversion actif	132		132	71
TOTAL GENERAL	125 341 081	24 445 466	100 895 616	86 814 226

Rubriques		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	(dont versé : 5 805 450)	5 805 450	5 805 450
Primes d'émission, de fusion, d'apport		8 238 100	8 238 100
Réserve légale		580 545	580 545
Report à nouveau		13 392 558	15 947 344
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		13 732 042	-2 554 786
CAPITAUX PROPRES		41 748 695	28 016 654
Provisions pour risques		242 672	880 071
Provisions pour charges		2 613 382	6 592 600
PROVISIONS		2 856 054	7 472 671
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		10 807	8 076
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		173 281	175 352
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 175 018	14 537 083
Dettes fiscales et sociales		29 702 923	21 789 781
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		244 013	138 944
Autres dettes		9 276 388	13 037 604
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		2 708 362	1 637 139
DETTES		56 290 791	51 323 978
Ecarts de conversion passif		75	923
TOTAL GENERAL		100 895 616	86 814 226

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Production vendue de services	105 045 970	2 341 734	107 387 704	77 269 403
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	105 045 970	2 341 734	107 387 704	77 269 403
Subventions d'exploitation			27 304	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 738 315	458 045
Autres produits			2 400 318	2 435 897
PRODUITS D'EXPLOITATION			111 553 640	80 163 346
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			598 753	678 373
Variation de stock (marchandises)			-11 794	15 105
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			77 551	75 677
Autres achats et charges externes			49 126 586	38 836 051
Impôts, taxes et versements assimilés			1 347 263	1 663 126
Salaires et traitements			25 653 126	20 054 607
Charges sociales			11 172 919	8 831 229
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 565 759	2 176 047
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			806 087	1 976 494
Dotations aux provisions			53 400	730 000
Autres charges			919 864	999 338
CHARGES D'EXPLOITATION			91 309 513	76 036 047
RESULTAT D'EXPLOITATION			20 244 127	4 127 299
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				450 000
Autres intérêts et produits assimilés			37 510	30 793
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			71	37 265
Différences positives de change			2 809	3 329
PRODUITS FINANCIERS			40 391	521 387
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			132	71
Intérêts et charges assimilées			132 894	147 767
Différences négatives de change			7 618	6 480
CHARGES FINANCIERES			140 644	154 318
RESULTAT FINANCIER			-100 253	367 069
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			20 143 874	4 494 368

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations en capital	401 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 032 618	225 277
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 433 618	225 277
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 544 146	648 853
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		225 578
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		6 400 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 544 146	7 274 431
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-110 529	-7 049 154
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 845 665	
Impôts sur les bénéfices	4 455 639	
TOTAL DES PRODUITS	116 027 649	80 910 011
TOTAL DES CHARGES	102 295 607	83 464 797
BENEFICE OU PERTE	13 732 042	-2 554 786

ANNEXES

NORMES, PROCEDURES ET PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, et avec le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les méthodes d'évaluation retenues pour établir les comptes de l'exercice 2021 sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

CONSOLIDATION

La société CEGOS SA est intégrée dans le périmètre de consolidation de la société :

NCPBB
19, rue René Jacques
92130 ISSY LES MOULINEAUX

INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre des opérations de LMBO et selon la convention d'intégration fiscale signée en date du 23 novembre 2020, Cegos SA est intégré fiscalement depuis le 01 janvier 2020 au Groupe composé de 9 sociétés : NCHH, NCH, Cegos SA, IB, Cegos Idet International, NCI, NCPB, Groupe Cimes et Advantis Consulting.

NCHH étant la société Mère de ce Groupe.

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont représentées essentiellement par des logiciels de gestion, entrés dans le patrimoine à leur coût d'acquisition.

Les durées et modes habituels d'amortissements pratiqués sont résumés comme suit :

	Mode	Durée
• Logiciels	Linéaire	3 ans (5 ans pour SAP)

Suite à un apport partiel d'actif, ce poste intègre le fonds de commerce de la Cegos.

Si une perte de valeur sur le fonds de commerce est identifiée, une dépréciation sera constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif, selon la méthode qui permet de mieux prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations.

Les durées et modes habituels d'amortissements pratiqués sont résumés comme suit :

	Mode	Durée
• Agencements, installations	Linéaire	4 ans à 9 ans
• Matériel de bureau	Linéaire/Dégressif	3 ans - 5 ans - 6 ans ³ / ₄ - 10 ans
• Matériel audiovisuel et informatique	Linéaire/Dégressif	3 ans
• Mobilier de bureau	Linéaire	7 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière valeur est appréciée en fonction de plusieurs critères tels que la situation nette de la filiale, corrigée d'éventuelles plus ou moins-values latentes, les perspectives de rentabilité future ou encore des valeurs de transactions récentes et comparables.

Frais de développement

Les frais de développement sont constatés en charges l'année où ils sont dépensés.

Méthode d'évaluation du chiffre d'affaires

Le fait générateur pour la prise en compte du chiffre d'affaires, est la réalisation de la prestation. La méthode de la prise en compte du résultat au titre des opérations partiellement exécutées à la clôture est la méthode de l'avancement des travaux.

Prestations facturées d'avance

Les prestations facturées d'avance sont représentées essentiellement par des prestations facturées aux clients et non encore effectuées.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, correspondent à des prestations facturées sur 2021, mais non encore effectuées.

Faits marquants sur l'année 2021

- Cyber-attaque

En avril 2021, la Société CEGOS SA a été victime d'une attaque informatique. Aucune sortie de données à caractère personnel n'a été constatée après analyses. Les équipes Cegos ont su continuer l'activité en mode dégradé, remonter le système d'information, puis reprendre le cours normal des activités à partir du mois de juillet.

A cette occasion des charges exceptionnelles ont été comptabilisées pour un montant de 512 K€ (coûts IT de remise en route des systèmes, coûts de recours aux intérimaires ...), et un produit exceptionnel de 400 K€ a été constaté suite au versement d'une indemnité de 400 K€ par l'assurance

- **Dividende reçu**

Cegos SA n'a reçu aucun dividende au titre de l'année 2021

- **Dividende versé**

Cegos SA n'a versé aucun dividende en 2021

- **Provision pour restructuration**

Au 31 décembre 2020, Cegos SA a signé avec les délégués syndicaux un accord portant sur la mise en œuvre d'une Rupture Conventionnelle Collective (RCC) début 2021. Cette décision a conduit à la comptabilisation d'une provision en 2020 pour charge d'un montant de 6.4M€ dans le résultat exceptionnel conformément aux règles comptables appliquées par le Groupe. En 2021, les départs consécutifs à cet accord ont représenté un montant de 4.03 M€ qui ont fait l'objet d'une reprise exceptionnelle ramenant la provision à 2.37 M€ à fin 2021.

Evènements postérieurs à la clôture

Le groupe CEGOS a entamé fin 2021 une réflexion sur l'évolution de son actionnariat. Un projet de nouvel LMBO avec les groupes d'actionnaires actuels (managers, salariés et Association Cegos) et l'ouverture du capital à un sponsor a été initié en début d'année

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 317 332		580 894
Dont composants			
Constructions sur sol propre	36 862		
Installations générales, agenc., aménag.	3 609 085		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 257 056		225 087
Immobilisations corporelles en cours	63 036		15 050
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 966 039		240 137
Autres participations	24 830 702		
Prêts et autres immobilisations financières	177 645		5 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 008 347		5 000
TOTAL GENERAL	53 291 718		826 031

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			21 898 226	
Constructions sur sol propre			36 862	
Installations générales, agencements divers			3 609 085	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		75 018	3 407 125	
Immobilisations corporelles en cours	49 986		28 100	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 986	75 018	7 081 172	
Autres participations			24 830 702	
Prêts et autres immobilisations financières		197	182 448	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		197	25 013 149	
TOTAL GENERAL	49 986	75 215	53 992 547	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	15 841 202	796 395		16 637 597
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 841 202	796 395		16 637 597
Installations générales, agenc. et aménag. divers	2 313 336	513 932		2 827 268
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 693 231	255 432	75 018	2 873 645
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 006 567	769 364	75 018	5 700 913
TOTAL GENERAL	20 847 769	1 565 759	75 018	22 338 510

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct.							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice

ACTIF CIRCULANT

DETAIL DES COMPTES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Rubriques	Valeur Brute	Provision	Valeur nette
Comptes clients	32 212 531	2 034 020	30 178 511
Effets à recevoir	4 813		4 813
Clients douteux en RJ	181 643		181 643
Prestations à facturer	11 077 765		11 077 765
TOTAL	43 476 752	2 034 020	41 442 732

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ceci est notamment le cas lorsqu'il existe un risque de non recouvrement pour cause de litige ou en raison de l'antériorité de la créance.

Méthode de conversion des créances et dettes en devises :

Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en « écart de conversion ».

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Elles ont été évaluées à leur cours officiel au 31/12/2021.

Une plus-value latente non comptabilisée au 31/12/2021 s'élève à 471.896€.

Aucune provision pour moins-values latente n'est comptabilisée au 31/12/2021.

Catégories de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	129 010			129 010	45,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres				Pourcentage de détention
	à l'ouverture de l'exercice	achetés/cédés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
NCH	128 990			128 990	99,98%
PARTICULIERS (2)	17			17	0,01%
NCHH	3			3	0,01%
TOTAL	129 010	0		129 010	100,00%

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	28 016 654
Résultat N-1	2 554 786
Affectation Report à Nouveau selon AGO	-2 554 786
Résultat de l'exercice	13 732 041
Capitaux propres avant répartition	41 748 695

	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reprises	TOTAL Reprises	Montant en fin d'exercice
		Dotations	Utilisées	Non utilisées		

Prov. pour investissements 0

TOTAL I 0 0 0 0 0 0

Restructuration	6 400 000,00		4 032 618,00		4 032 618	2 367 382
Risque "social"	600 000		276 614	80 846	357 460	242 540
Risque commercial	280 000		20 000	260 000	280 000	0
Provisions risques divers	192 600	53 400			0	246 000
Risque sur litige	0				0	0
Pertes de change	71	132	71		71	132

TOTAL II 7 472 671 53 532 4 329 303 340 846 4 670 149 2 856 054

Prov. dépréciation de marques 72 935 72 935

Prov. Dépréciation sur conception SAP 0

Prov. sur titres de participation 0

Prov. sur prêt 0

Prov. sur comptes clients 2 328 788 806 087 1 100 854 2 034 021

Pour dépréciation vmp 0

TOTAL III 2 401 723 806 087 0 0 1 100 854 2 106 956

TOTAL GENERAL 9 874 394 859 619 4 329 303 340 846 5 771 003 4 963 010

Dont dotations et reprises

d'exploitation

	Dotations	Reprises
Risque d'exploitation	53 400	637 460
Provisions clients	806 087	1 100 854
	<u>859 487</u>	<u>1 738 314</u>

financières

Prov. sur VMP	0	0
Prov. sur prêt	0	0
Prov sur perte de change latente	132	71
	<u>132</u>	<u>71</u>

exceptionnelles

Prov. pour restructuration	0	4 032 618
Prov. pour conception SAP		0
	<u>0</u>	<u>4 032 618</u>

859 619 5 771 003

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	182 448	16 241	166 206
Clients douteux ou litigieux	181 643	181 643	
Autres créances clients	43 295 109	43 295 109	
Personnel et comptes rattachés	243 637	243 637	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 121 379	2 121 379	
Etat, autres collectivités : créances diverses	11 898	11 898	
Groupe et associés	286 755	286 755	
Débiteurs divers	1 601 822	1 601 822	
Charges constatées d'avance	777 185	777 185	
TOTAL GENERAL	48 701 877	48 535 670	166 206

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	10 807	10 807		
Emprunts et dettes financières divers	173 281	1 090		172 191
Fournisseurs et comptes rattachés	14 175 018	14 175 018		
Personnel et comptes rattachés	11 253 528	11 253 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 363 266	8 363 266		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	9 495 322	9 495 322		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	590 806	590 806		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	244 013	244 013		
Groupe et associés	7 978 887	7 978 887		
Autres dettes	1 297 500	1 297 500		
Produits constatés d'avance	2 708 362	2 708 362		
TOTAL GENERAL	56 290 791	56 118 600		172 191

Emprunts remboursés en cours d'exercice 1 874

DETTES

Détail des dettes fournisseurs		
Fournisseurs		4 643 968
Charges à payer		9 531 050
TOTAL		14 175 018

Allègement de la dette future d'impôt		
Provision ORGANIC		137 647
Ecart de valeurs liquidatives sur VMP		471 896
Provision Participation		1 845 665
	Base d'allègement	2 455 208
	Taux d'IS 2022 (25%)	25%
ALLEGEMENT		613 802

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Fournisseurs	23 593
Avoirs à recevoir	23 593
Clients	11 077 765
Prestations à facturer	11 077 765
Autres créances	1 465 408
Produits divers à recevoir	1 465 408
TOTAL	12 566 766

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Dettes auprès des établissements de crédit	10 807
Commissions bancaires	10 807
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 531 050
Factures à recevoir diverses	9 531 050
Dettes fiscales et sociales	13 968 372
Congés payés	2 873 898
Participation à payer	1 846 499
Frais de personnel à payer	3 760 331
Intéressement à payer	2 573 421
Charges diverses à payer	2 766 700
Taxe formation, Taxe apprentissage, Effort de construction à payer	147 523
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	214 913
Factures d'immobilisations à recevoir	214 913
Dettes diverses	172 020
Clients : avoirs à établir	172 020
TOTAL	23 897 162

DETAIL DES AUTRES PRODUITS

Autres produits	
Refacturation frais de repas	724 448
Refacturation frais de déplacement	394 302
Refacturation de locaux	1 224 307
Produits sur crédits clients	319 060
Redevances	177 238
R.R.R. accordés	-1 158 135
Divers	719 098
TOTAL	2 400 318

Rubriques	Brut	Provision	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	24 830 702		24 830 702
Créances rattachées à des participations			
Autres créances			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
<hr/>			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	2 032 498		2 032 498
Autres créances	286 755		286 755
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
<hr/>			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dépôt de garantie)	161 206		161 206
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 882 053		1 882 053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 955 639		7 955 639
Produits constatés d'avance			
<hr/>			
OPERATIONS FINANCIERES			
Produits de participations			
Autres produits financiers (intérêts sur C/C)	23 899		23 899
Charges financières (intérêts sur C/C)	(132 750)		(132 750)

Rubriques	Montant hors bilan
Engagements en matière de pension	6 470 440
Autres engagements donnés	1 094 721
Caution de garanties de loyers et divers	1 094 721
TOTAL	7 565 161

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IB	400 000 3 880 598	100	3 628 286 3 628 286	286 755	26 829 422 1 183 287
CEGOS IDET INTERNATIONAL	12 482 400 28 352 626	100	21 202 415 21 202 415		1 779 696

PARTICIPATIONS (10 à 50%)

AUTRES PARTICIPATIONS

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	223	
Agents de maîtrise, techniciens, employés	160	
	TOTAL	383

ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2021 s'élève à 6.640 K€ (8.086 K€ en 2020), incluant ceux de NCHH pour 170 K€ (136 K€ en 2020).

Le montant de ces engagements a été calculé avec les hypothèses suivantes :

- Méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté.
- Prise en compte d'un taux d'inflation de 1.5% (1.5% en 2020)
- Prise en compte d'un taux d'actualisation de 0.75% (0.35% en 2020)
- Revalorisation des salaires de 2.5% jusqu'à 55 ans et 2% au-delà
- Hypothèse de départs en retraite : 100% de départs volontaires en 2021 (idem que 2020).
- Taux de charges sociales : 46% en 2021 (46% en 2020).
- Hypothèses de variables démographiques (telles que turnover et taux d'espérance de vie) choisies en fonction de l'expérience réelle de la société.

Un contrat d'assurance conclu auprès de l'association EPARINTER destiné à couvrir ces engagements, ainsi que ceux de NCHH, capitalise 8.254 K€ au 31 décembre 2021.

Le surplus de 1.614 K€ entre l'encours du fonds au 31 décembre 2021 et le montant des engagements, s'explique par les départs intervenus courant 2021 dans le cadre de l'accord RCC signé au 31/12/2020.

AUTRES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société n'a pris aucun engagement de prestations définies en matière de retraite vis-à-vis du personnel de l'entreprise :

- Le régime de retraite complémentaire obligatoire (souscrit auprès de EPARINTER) pour les cadres dont les rémunérations excèdent 4 fois le plafond mensuel de la sécurité sociale et qui, directeurs d'une activité ou d'une fonction sont considérés comme dirigeants (au sens du code du travail) est à cotisations déterminées et ne comporte en conséquence aucun engagement de prestations définies.
- Les engagements en matière de prévoyance : indemnités en cas de décès..., sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de la société AXA.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cegos S.A.

***Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2021

Cegos S.A.

19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cegos S.A.

Siège social : 19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Cegos S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestation de services

- Personnes concernées :

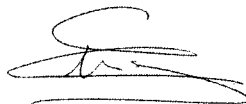
NCHH S.A.S., NCH S.A.S, Cegos S.A., Cegos Idet International S.A. et IB S.A.

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 20 février 2019 a approuvé les termes et conditions de la convention de prestations de services aux termes de laquelle il est prévu que la société NCHH rende aux sociétés NCH, Cegos SA, Cegos Idet International et IB des prestations dans les domaines suivants : politique et stratégie de développement international, politique, stratégie et gestion financière, gestion des ressources humaines, informatique, et plus généralement, organisation et gestion des systèmes d'information.

Paris La Défense, le 28 avril 2022

KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé



Philippe Cherqui
Associé

CEGOS S.A.
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €

Siège social : 19, rue René Jacques
92 798 ISSY LES MOULINEAUX
552 024 671 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 07 juin 2022

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rapport sur le gouvernement d'entreprise.
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et sur les conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-88-1 du Code du Commerce.
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des dites conventions.
4. Affectation du résultat
5. Quitus au Directoire, au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes
6. Renouvellement du mandat de quatre membres du Conseil de surveillance
7. Questions diverses.

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence elle donne au Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément à l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître, au titre des dépenses non déductibles fiscalement, une somme globale de 264.832 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les opérations visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, prend acte des opérations entrant dans le cadre de ces dispositions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, de procéder aux affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	€	13.732.041
Report à nouveau antérieur	€	13.392.558

Bénéfice distribuable	€	27.124.599
Distribution d'un dividende de 106,2 € par action, soit pour 129.010 actions un total de	€	13.700.862
Le solde, soit	€	13.423.737
Etant affecté en report à nouveau		

TOTAL	€	27.124.599

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de : 7.740.600 € en 2018, 5.998.965 € en 2019 et 0 € en 2020.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat en qualité de membre du Conseil de surveillance :

Monsieur Jacques COQUEREL

Né le 1^{er} janvier 1948 à Grenoble (38)
De nationalité française

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat en qualité de membre du Conseil de surveillance :

Monsieur François DUTREIL

Né le 29 mars 1942 à Lyon (69)
De nationalité française

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat en qualité de membre du Conseil de surveillance :

Monsieur Hartmut JOEHNK

Né le 03 mai 1966 à Bonn-Oberkassel (Allemagne)
De nationalité allemande

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat en qualité de membre du Conseil de surveillance de :

Monsieur Didier GOUDON DE LALANDE DE L'HERAUDIERE

Né le 30 juillet 1946 à Béruges (86)
De nationalité française

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Copie conforme à l'original
certifiée sincère et véritable

B. FEU

Leinde

CEGOS SA

RAPPORT ANNUEL 2021

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Siège social : 19 rue René Jacques – 92130 Issy-les-Moulineaux

552 024 671 RCS Nanterre

SOMMAIRE

1. Rapport de gestion du Directoire

- Résultats de l'exercice écoulé
- Développement des compétences
- Recherche et développement
- Situation financière de la société
- Faits marquants
- Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice
- Perspective pour l'année
- Capital social- Actionnariat – Distribution de dividendes
- Conventions réglementées
- Prise de participation significatives, prises de contrôle
- Régularisation des participations croisées
- Jetons de présence
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Dépenses non déductibles –Méthodes comptables
- Information sur les délais de règlement des fournisseurs et clients
- Rémunération des dirigeants
- Renouvellement des mandats de quatre membres du Conseil de surveillance

2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

3. Les comptes sociaux

- Bilan
- Compte de résultats
- Annexes
- Rapport général des commissaires aux comptes

4. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

5. Projet de résolutions

CEGOS S.A.
19, rue René Jacques
92798 – ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €
552 024 671 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CEGOS SA du 7 JUIN 2022

EXERCICE 2021

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes sociaux de Cegos SA se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous rappelons qu'à la suite des opérations de LMBO intervenues en mars 2019, Cegos SA est désormais intégrée dans le périmètre de consolidation de la société NCPBB SAS. Le présent rapport se limite aux seuls comptes sociaux de Cegos SA.

I- RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

1- Situation de l'année écoulée

Du fait des éléments exceptionnels de l'année 2020, l'année de référence pour les comparatifs qui suivent est l'année 2019.

Le chiffre d'affaires opérationnel du Groupe (200 M€) est en baisse de – 6% par rapport à 2019.

La marge opérationnelle ressort à + 27,4 M€ en progression de 5,7 M€ par rapport à 2019.

La France voit son chiffre d'affaires (143 M€) progresser de +2,3% et sa marge opérationnelle (23 M€) s'améliorer de 6,7 M€.

• Cegos SA : un chiffre d'affaires en progression de + 2,8% par rapport à 2019 et une marge en forte progression de + 6 M€.

- L'activité Inter est en croissance de +4%
- L'activité I Pack est en croissance de +14%
- L'activité L&S est en décroissance de -10%
-

• Ib : un chiffre d'affaires en progression de + 3,3% et une marge en amélioration de + 0,6 M€.

- L'activité Inter est en croissance de + 3%
- L'activité Intra est en croissance de +12%
- L'activité location de salles est en baisse de – 22%

•Cimes : un chiffre d'affaires en baisse de -5% et une marge en amélioration de + 0,2 M€.

- Groupe Cimes est en baisse de -7%
- Advantis est en progression de +5%

• Sur l'international, un chiffre d'affaires de 57 M€ en baisse de -23% et une marge de 4,1 M€ en retrait de 1 M€

- Allemagne : forte baisse du CA de -32% (-38% sur l'activité Inter et -29% sur l'intra) et baisse de la marge de -0,4 M€
- Europe du sud : baisse du CA de -10% et progression de la marge de + 0,2 M€.
 - o Espagne : -33%
 - o Italie : +14%
 - o Portugal : 0%
- Europe du nord : stabilité du CA (+ 1%) et recul de la marge de – 0,1 M€.
 - o UK : +19%
 - o Suisse : -11%
- Asie : stabilité du CA (+ 0%) et progression de la marge de + 0,4 M€.
 - o Chine : +6%
 - o Apac : -23%
- Amérique du sud : baisse de -33% du CA et recul de la marge de – 1,2 M€.
 - o Latam : + 0%
 - o Brésil : -37% (- 10% en monnaie locale)

• L'activité Distributeurs présente un CA en progression de +22%

2- Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires de Cegos SA est en hausse à 107,4 M€ contre 77,3 M€ en 2020 :

- L'activité de formation Inter entreprise réalise un chiffre d'affaire 66,9 M€ (contre de 48,9 M€ en 2020).
- L'activité I pack réalise un chiffre d'affaires de 18,9 M€ en progression également par rapport à 2020 (12,7 M€).
- L'activité Learning Solutions réalise un chiffre d'affaire de 18,5 M€ (contre 13,3 M€ en 2020).
- L'activité Distributeurs, couvrant la commercialisation des offres e-learning dans le monde entier par des distributeurs locaux ou internationaux réalise un chiffre d'affaires de 1,4 M€ en progression par rapport au chiffre d'affaires 2020 (1,3 M€).

3- Rentabilité

Le résultat net de l'exercice s'établit à 13.732.041 € contre – 2.554.785 € en 2020. Il se décompose comme suit :

- Un résultat d'exploitation de 20.244.127 € (contre 4.127.298 € en 2020) ;
- Un résultat financier de – 100.253 € (contre 367.068 € en 2020) en raison de l'absence de dividendes perçus en 2021
- Un résultat exceptionnel de – 110.128 € (contre – 7.049.153 € en 2020) en raison principalement d'une reprise sur la provision pour risque et charges passée en 2020 suite la signature de l'accord de rupture conventionnelle collective du 31 décembre 2020

- Un impôt sur les bénéfices de 4.455.639 € (contre 0 en 2020) et une dotation à la réserve de participation des salariés de 1.845.665 € (contre 0 € en 2020).

L'analyse des comptes sociaux de Cegos SA est donnée dans le rapport détaillé ci-après.

III - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

A fin décembre 2021, l'effectif salarié (CDI + CDD) était de 401 personnes.

Comme chaque année, l'investissement dans des actions de formation, tant collectives qu'individuelles, est resté à un niveau soutenu afin de permettre aux collaborateurs de gagner en efficacité et productivité et de poursuivre le développement de leurs compétences (expertise métier, management, conduite de projet, commercial, efficacité professionnelle).

IV - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité de notre entreprise en matière de recherche et développement est centrée sur la recherche permanente d'innovation et d'amélioration en termes de contenus d'expertise et d'ingénierie pédagogique.

La digitalisation est un axe majeur de notre stratégie. Dans ce cadre, tout comme en 2020, la transformation digitale s'est accélérée au travers d'innovations mises en oeuvre dans les solutions à distance proposées à nos clients : développement des classes virtuelles.

V - SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Le total du bilan ressort à 100,9 M€ (contre 86,8 M€ en 2020) :

- Les capitaux propres s'élèvent à 41,7 M€ contre 28,5 M€ en 2020, après prise en compte du résultat de l'année 2021.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent 2.856.054 € contre 7.472.671 € en 2020 en raison principalement des départs volontaires qui ont eu lieu en 2021 suite à la signature de l'accord de rupture conventionnelle collective du 31 décembre 2020.
- L'actif immobilisé diminue : 31,6 M€ (contre 32,4 M€ en 2020)
- Les créances clients augmentent : 41,4 M€ (contre 37,6 M€ en 2020),
- La trésorerie disponible à fin décembre 2021 s'élève à 22,8 M€ (contre 9,2 M€ en 2020).

Au 31 décembre 2020 :

- Cegos SA n'avait aucune dette bancaire.
- Cegos SA détient un compte courant de 3,5 M€ de NCH contre 6,9 M€ au 31 décembre 2020 ;

Cegos SA détient par ailleurs une créance sous forme de compte courant d'actionnaire sur sa filiale Ib pour un total de 0,29 M€ à fin 2020, contre 1,4 M€ à fin 2020.

VI – FAITS MARQUANTS

En avril 2021, la Société a été victime d'une attaque informatique. Aucune sortie de données à caractère personnel n'a été constatée après analyses. Les équipes Cegos ont su continuer l'activité en mode dégradé, remonter le système d'information, puis reprendre le cours normal des activités à partir du mois de juillet.

VII – EVENEMENT IMPORTANT SURVENU DEPUIS LA CLOTURE

Le groupe CEGOS a entamé fin 2021 une réflexion sur l'évolution de son actionariat. Un projet de nouvel LMBO avec les groupes d'actionnaires actuels (managers, salariés et Association Cegos) et l'ouverture du capital à un sponsor a été initié en début d'année.

Le 1^{er} avril 2022, le groupe CEGOS a fait l'acquisition du groupe NEXT, spécialisé dans la formation professionnelle des individus en reconversion et l'éducation supérieure en alternance.

VIII - PERSPECTIVE 2022

Compte tenu des perspectives de sortie de crise sanitaire, le budget prévoit une croissance de 12 % (+ 3 % pour l'inter, + 23 % pour l pack, + 11 % pour learning & solutions et - 8 % pour les Distributeurs).

Le budget table également sur une amélioration de la marge.

A l'international, une progression du chiffre d'affaires pour l'ensemble des filiales (+ 23 %) et une amélioration de la marge également.

IX – CAPITAL SOCIAL – ACTIONARIAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le capital social n'a pas été modifié depuis la dernière assemblée générale. Il s'élève à 5.805.450 €.

Au 31 décembre 2021, l'actionariat de Cegos SA se répartissait comme suit.

Actionnaires	Nb d'actions	(%)
Société NCHH	3	
Société NCH SAS	128.990	99,99 %
Personnes physiques	17	0,01 %
TOTAL	129.010	100,00%

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de la société ne détenaient aucune action Cegos SA.

Au titre de l'exercice sous revue, il est proposé d'affecter le résultat net de Cegos SA comme suit :

Résultat de l'exercice	€	13.732.041
Report à nouveau antérieur	€	13.392.558

Bénéfice distribuable	€	27.124.599
Distribution d'un dividende de 106,2 € par action, soit pour 129.010 actions un total de	€	13.700.862
Le solde, soit	€	13.423.737
Etant affecté en report à nouveau		-----

TOTAL € 27.124.599

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de : 7.740.600 € en 2018, 5.998.965 € en 2019 et 0 € en 2020.

Au titre des trois derniers exercices, Cegos a procédé aux distributions de dividendes suivantes:

Exercices	Montant (euros)	Montant par action
2018	7.740.600	60 €
2019	5.998.965	46,50 €
2020	0	0

X – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L225-86 nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes communiqué à votre assemblée.

XI – PRISES DE PARTICIPATION, PRISES DE CONTROLE SIGNIFICATIVES

Notre société n'a pas effectué de prise de participation ou de prise de contrôle durant l'exercice 2021.

XII – REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Notre société n'est pas partie à une participation croisée.

XIII – JETONS DE PRESENCE

Conformément aux dispositions prises suite à l'évolution de l'actionnariat de Cegos SA par l'assemblée générale du 30 mai 2006, les membres du Conseil de surveillance de Cegos SA n'ont perçu aucun jeton de présence au titre de l'exercice 2021.

XIV - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XV - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES – METHODES COMPTABLES

Dans les comptes sociaux qui sont soumis à votre approbation, figurent des dépenses non déductibles fiscalement concernant des amortissements non déductibles, la taxe sur les véhicules de société et les intérêts non-déductibles pour un montant total de 264.832 €.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et sont identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

XV – INFORMATION SUR LES DELAIS DE REGLEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

	Article D 441-I 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D 441-I -2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	16				2.850	314				
Montant total des factures concernées (TTC)	6.737	413.266	207.600	46.542 121.788	789.196	566.642	1.572.046	484.194 2.292.326		7.603.706
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	0,01%	0,82%	0,41%	0,09% 0,24%	1,56%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						0,53%	1,46%	0,45% 2,13%		7,08%
CA HT										
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombres de factures										

XVI – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

CEGOS SA n'est pas soumise aux obligations d'information sur la rémunération des mandataires sociaux.

XVII – RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les mandats de quatre membres du Conseil de surveillance viennent à échéance à l'occasion de la présente assemblée.

nous vous proposons de procéder au renouvellement de quatre membre du Conseil de surveillance mandat pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, assemblée qui se tiendra en 2026.

Nous vous remercions de voter les résolutions soumises à votre approbation.

Le Directoire

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

CEGOS SA

Date d'arrêté	12/31/2021	12/31/2020	12/31/2019	12/31/2018	12/31/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5,805,450	5,805,450	5,805,450	5,805,450	5,805,450
Nombre d'actions					
- ordinaires	129,010	129,010	129,010	129,010	129,010
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	107,387,704	77,269,403	104,227,377	102,706,504	98,679,044
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	16,687,720	8,007,239	16,831,688	15,755,420	14,201,146
Impôts sur les bénéfices	4,455,639	0	4,248,843	4,155,710	3,852,976
Participation des salariés	1,845,665	0	1,663,596	1,340,107	1,445,806
Dot. Amortissements et provisions *	(3,345,625)	10,562,024	1,923,117	-2,764,011	1,247,134
Résultat net	13,732,041	-2,554,785	8,996,132	13,023,614	7,655,230
Résultat distribué			5,998,035	7,740,600	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	81	62	85	80	69
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	106	-20	70	101	59
Dividende attribué			46	60	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	402	409	408	406	402
Masse salariale	25,653,125	20,054,607	25,068,978	25,874,634	23,974,530
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	11,172,919	8,831,228	11,825,009	11,910,447	11,495,734

* Le signe (-) correspond à une reprise nette des amortissements et provisions

CEGOS S.A.
19, rue René Jacques
92798 – ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.805.450 €
552 024 671 RCS NANTERRE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CEGOS SA du 07 JUIN 2022

EXERCICE 2021

En application des articles L 225-37-2 à L 225-37-5 du Code de commerce nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes :

I- Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2021 :

■ **Directoire**

Benoît FELIX
Président

- Administrateur et Vice-Président de NCPB SAS
- Administrateur et Vice Président de NCPBB SAS
- Président de NCII SAS
- Administrateur NCHH SAS
- Administrateur de Cegos Idet International
- Président de NCI SAS
- Administrateur de NCH SAS
- Administrateur d'IB SA
- Administrateur de Cegos Idet International SA
- Administrateur et Trésorier de Cegos Association
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos
- Gérant de SCI Felix Invest
- Gérant de SCI COJAC

Annick ALLEGRET

- Administrateur de Cegos Idet International SA
- Administrateur de Ib SA
- Administrateur de NCH SAS
- Administrateurs NCHH
- Administrateur de Cegos Idet International
- Administrateur de NCPB
- Administrateur de NCPBB
- Administrateur de TEA CEGOS
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos

Guillaume HUOT

- Administrateur et Vice-Président de NCH SAS
- Administrateur et Vice-Président de NCHH SAS
- Administrateur de NCPBB SAS
- Administrateur de NCII SAS
- Administrateur de Cegos Idet International
- Administrateur de NCI SAS
- Administrateur de NCPB SAS
- Administrateur d'Ib SA
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Cap Cegos
- Administrateur de CEGOS Italie
- Administrateur à l'ISQ OPQF
- Administrateur à la Fédération de la Formation Professionnelle

■ **Conseil de Surveillance**

Jacques COQUEREL
Président

- Vice-président et administrateur de Cegos Association
- Administrateur de NCHH SAS

François DUTREIL
Vice-Président

- Président Ducidis SAS
- Président de Cegos Association
- Administrateur de NCHH SAS
- Administrateur et Vice-Président de NCII SAS
- Administrateur de Fico SA
- Administrateur Européenne de cautionnement SA
- Président Une Maison à Part SAS.

Hartmut JOEHNK

- Président d'Integrata CEGOS
- Administrateur de NCH SAS
- Administrateur de NCPB SAS

Didier DELALANDE

- Administrateur de Cegos Association
- Administrateur de NCHH SAS

José MONTES
Président

- Président de TEA-CEGOS, AYOSA et TEA-CEGOS DEPLOYMENT
- Président de NCPB SAS
- Président de NCH SAS
- Président de NCPBB SAS
- Président de NCHH SAS
- Président du Conseil d'administration Cegos Idet International
- Président de Cegos UK
- Président de Cegos APAC (Singapour)
- Président de Cegos China
- Président de CEGOS Latam
- Président de Cegos Swiss
- Président et Administrateur Délégué de Cegos Italia
- Président du conseil d'administration d'IB

- Administrateur de Cegos Association
- Gérant de Cegoc-Tea (Portugal)

II- Liste des conventions entrant dans le cadre de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce

Nous vous informons que suite aux opérations de LMBO intervenue en mars 2019, une convention de prestations de services a été signée entre NCHH et CEGOS SA le 28 mars 2019.

Aux termes de ladite convention, il est prévu que la société NCHH, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 19 Rue René Jacques, 92130 Issy-Les-Moulineaux, immatriculée sous le numéro 845 298 090 RCS Nanterre (« NCHH »), rend aux sociétés NCH, Cegos SA, Cegos Idet International et IB des prestations dans les domaines suivants : politique et stratégie de développement international, politique, stratégie et gestion financière, gestion des ressources humaines, informatique, et plus généralement, organisation et gestion des systèmes d'information.

Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice 2021

III- délégation en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

Aucune délégation de cette nature n'est en cours.

Le Président du CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jacques COQUEREL



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cegos S.A.

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021

Cegos S.A.

19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cegos S.A.

Siège social : 19, rue René Jacques - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Cegos S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cegos S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 24 830 702 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les méthodes de valorisation communément appliquées dans le secteur.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

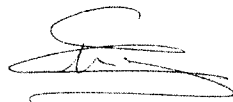
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 avril 2022

KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé




Philippe Cherqui
Associé

CEGOS S.A.

19 rue René Jacques

92798 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

Comptes au 31/12/2021



- SOMMAIRE -

COMPTES ANNUELS

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

ANNEXES

Normes, procédures et principes comptables	8
Etat de l'actif immobilisé	12
Etat des amortissements	13
Actif circulant	14
Capitaux propres	15
Provisions et dépréciations	16
Etat des échéances, des créances et dettes	17
Dettes	18
Détail des produits à recevoir	19
Détail des charges à payer	20
Détail des autres produits	21
Eléments concernant les entreprises liées	22
Engagements hors bilan	23
Filiales et participations	24
Effectifs moyens	25
Engagements sociaux différés	26

CEGOS S.A.

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 805 450 €
Siège social : 19, rue René Jacques 92 798 ISSY LES MOULINEAUX
552 024 671 RCS NANTERRE**

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, et le 07 juin, à 15 h 00, les Actionnaires de la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance "CEGOS S.A.", au capital de 5.805.450 €, divisé en 129.010 actions de 45 € chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'Associé unique, la société NCHH -société par actions simplifiée au capital social de 67.000.000 € dont le siège social est situé 19 Rue René Jacques - 92130 Issy-les-Moulineaux 845 298 090 RCS Nanterre -, en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques COQUEREL, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

En présence de Monsieur Benoît FELIX, représentant la Société NCHH actionnaire unique de la Société,

Il est précisé que le Commissaire aux Comptes, la société KPMG (représentée par M. Philippe CHERQUI), a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

Monsieur Thomas ALLEZY est désigné comme Secrétaire par le Président.

Le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis, le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition de l'actionnaire unique :

- la copie de la lettre de convocation
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à l'Assemblée
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2021 ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos à la même date ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- le rapport sur le Gouvernement d'entreprise ;
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Nouveau Code de Commerce ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare qu'ont été régulièrement tenus à la disposition de l'actionnaire unique au siège social dans les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, tous les documents et renseignements prévus par la législation en vigueur. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rapport sur le gouvernement d'entreprise.
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et sur les conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-88-1 du Code du Commerce.
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des dites conventions.

4. Affectation du résultat
5. Quitus au Directoire, au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes
6. Renouvellement du mandat de quatre membres du Conseil de surveillance
7. Questions diverses.

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence elle donne au Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément à l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée générale prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître, au titre des dépenses non déductibles fiscalement, une somme globale de 264.832 €.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les opérations visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, prend acte des opérations entrant dans le cadre de ces dispositions.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, de procéder aux affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	€	13.732.041
Report à nouveau antérieur	€	13.392.558

Bénéfice distribuable	€	27.124.599
Distribution d'un dividende de 106,2 € par action, soit pour 129.010 actions un total de	€	13.700.862
Le solde, soit	€	13.423.737
Etant affecté en report à nouveau		-----
TOTAL	€	27.124.599

- Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été de : 7.740.600 € en 2018, 5.998.965 € en 2019 et 0 € en 2020.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat en qualité de membre du Conseil de surveillance :

Monsieur Jacques COQUEREL

Né le 1^{er} janvier 1948 à Grenoble (38)
De nationalité française

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat en qualité de membre du Conseil de surveillance :

Monsieur François DUTREIL

Né le 29 mars 1942 à Lyon (69)
De nationalité française

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat en qualité de membre du Conseil de surveillance :

Monsieur Hartmut JOEHNK

Né le 03 mai 1966 à Bonn-Oberkassel (Allemagne)
De nationalité allemande

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat en qualité de membre du Conseil de surveillance de :

Monsieur Didier GOUDON DE LALANDE DE L'HERAUDIERE

Né le 30 juillet 1946 à Béruges (86)
De nationalité française

Pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin au cours de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique

Le Président
Jacques COQUEREL



Le Secrétaire
Thomas ALLEZY



CEGOS SA

Greffe du Tribunal de Commerce
4, rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX

Lettre Recommandé LRAR

Issy-les-Moulineaux, le 23 juin 2022

Objet : Dépôt des comptes annuels (RCS n° 552 024 671).

Madame, Monsieur Le Greffier,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint les documents nécessaires au dépôt des comptes sociaux de la société CEGOS SA pour l'exercice clos le 31/12/2021. Ces documents sont les suivants :

- 1 exemplaire du rapport annuel certifié conforme, regroupant :
 - o 1 exemplaire des comptes annuels (bilan actif-passif, compte de résultat et annexes) ;
 - o 1 exemplaire du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels;
- 1 exemplaire original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 juin 2022.

En outre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un chèque d'un montant de 45,34 euros en règlement des frais de publicité légale. Nous vous remercions de nous adresser une facture acquittée pour la même somme.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Greffier, à l'assurance de notre parfaite considération.

Benoît FELIX
Président du Directoire

